

Recours au Règlement—M. Stevens

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. DEANS—RETRAIT DE PAROLES ANTIPARLEMENTAIRES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'invoque le Règlement. J'ai eu l'occasion tout à l'heure de lire le hansard d'hier soir. Vous constaterez qu'à la page 18923, durant son discours, le député de York-Peel (M. Stevens) a fait une remarque que tous les auditeurs ont dû trouver inadmissible et ont sans doute jugée fallacieuse. Toutefois, je constate que le hansard m'attribue certaines paroles que j'avais dites de mon fauteuil. J'avais déclaré: «C'est un mensonge.» Quelle que soit mon opinion, je reconnais que ces mots sont antiparlementaires et je les retire.

Mme le Président: Je remercie le député d'avoir retiré ces paroles.

M. STEVENS—LES PROPOS DE M. YOUNG ET DE M. DEANS

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, l'objection dont je vous ai donné préavis concernait en partie la question soulevée par le député de Hamilton-Mountain (M. Deans). Je voulais également attirer votre attention sur des propos semblables tenus par le député de Beaches (M. Young). Comme le député de Hamilton-Mountain l'a mentionné, l'altercation en question figure à la page 18923 du hansard.

Je disais alors que le Nouveau parti démocratique avait encouragé le gouvernement à se lancer dans les dépenses et à alourdir son déficit, ce qu'il regrette maintenant, et qu'il fallait signaler la chose aux électeurs canadiens. Le député de Hamilton-Mountain a dit alors: «C'est un mensonge». Le député de Beaches a dit lui aussi: «C'est un mensonge». Et il a ajouté: «C'est un mensonge éhonté». Nous pouvons lire ensuite dans le hansard:

M. STEVENS: Monsieur l'Orateur, il est drôle de constater, lorsqu'on touche une corde sensible . . .

M. YOUNG: Dites la vérité.

M. DEANS: Si vous la savez.

M. STEVENS: Lorsqu'on touche une corde sensible, il est toujours intéressant de constater . . .

J'ai consulté Beauchesne. A la page 108 de Beauchesne j'ai trouvé pas moins de 40 exemples de l'usage du mot «mensonge». Chaque fois on a estimé qu'il s'agissait d'une expression antiparlementaire. Je vais vous signaler deux cas où la question s'est déjà posée. A la page 1593 du hansard du 2 décembre 1976 nous pouvons lire que le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré:

Mais entre-temps il serait préférable que les députés d'en face ne lancent pas de mensonges et de faussetés.

A la page 1646 du hansard du 3 décembre 1976 l'Orateur a déclaré:

Ce qu'a soutenu hier le député d'Halifax-East Hants, c'est que les expressions «mensonges» et «faussetés» sont antiparlementaires. Il est toujours difficile à la présidence de trancher des nuances linguistiques.

D'après une jurisprudence non équivoque et malgré les nuances toujours présentes qui portent à excuser l'emploi de ces expressions, leur utilisation est toujours jugée antiparlementaire, et plutôt que de chercher à interpréter des nuances, il est plus prudent de voir là un signal d'alarme. Quand les expressions de ce genre sont employées, il faut les retirer.

Vous avez vous-même exprimé le même avis le 16 juin, madame le Président, dans un cas semblable, en disant: «La règle est absolue. Ces paroles doivent être retirées.»

Dans les circonstances, j'espère que vous jugerez les paroles consignées dans le hansard tout à fait antiparlementaires et que vous demanderez aux députés de les retirer.

M. Ian Deans (Hamilton-Mountain): Madame le Président, je tiens à retirer ce que j'ai dit avant que le député ne prenne la parole. Je voudrais toutefois vous signaler, puisque l'on vous a demandé d'étudier cette question, que le député n'a pas lu la citation au complet. Il n'a pas seulement évoqué le niveau élevé des dépenses publiques et des emprunts, il a ajouté, en omettant de le répéter par la suite:

. . . et la politique de taux d'intérêt que le NPD préconise avec tant d'insistance.

Voilà ce que j'ai qualifié de mensonge.

Mme le Président: A l'ordre. Je crois que le député ouvre maintenant un débat sur le discours lui-même. Je reconnais que ces termes sont antiparlementaires. Le député de Hamilton-Mountain (M. Deans) les a retirés. Je crois savoir que le député de Beaches (M. Young) a également employé ces mots. Peut-être voudrait-il prendre la parole maintenant et les retirer.

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'étais, moi aussi, sur le point de prendre la parole en même temps que le député de York-Peel (M. Sinclair) qui avait hâte de répéter ce qu'il avait dit hier soir. Toutefois, comme ces termes sont antiparlementaires, je souhaite également les retirer, même si je suis convaincu que le député n'a pas dit la vérité.

Des voix: Oh, oh.

Mme le Président: Je tiens à rappeler au député qu'il ne peut pas dire indirectement ce qu'il n'a pas le droit de dire directement. Il devrait également retirer la dernière partie de la phrase qu'il vient de prononcer.

M. Young: Avec plaisir, madame le Président.

L'hon. Eric Nielsen (Yukon): Madame le Président, il me semble que le député cherche un faux-fuyant. Il est certain que les propos tenus précédemment doivent être retirés directement et sans équivoque. Le député de Beaches (M. Young) devrait simplement et brièvement déclarer qu'il retire l'expression offensante qu'il a utilisée.

M. Young: Madame le Président, je crois qu'il y a trop longtemps que je suis l'exemple du député de Yukon (M. Nielsen). Je retire donc ce que j'ai dit, madame le Président.

Mme le Président: Merci beaucoup.